

# Compte-rendu de la réunion

## du Conseil Municipal

du 15 novembre 2012

### **1) Présentation du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2011**

Monsieur DUCRUIX, Ingénieur Coordinateur de l'Eau au Syndicat des Eaux de Lillion avec Monsieur Joseph VERRON ont présenté les rapports annuels 2011 sur le Syndicat des Eaux de Lillion et le prix et la qualité du service public d'eau potable élaboré par le Syndicat des Eaux de Lillion.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

### **2) Mairie - convention d'occupation de locaux par le Point Accueil Emploi**

Monsieur le Maire a informé l'assemblée que la convention avec la Communauté de Communes de Brocéliande de mise à disposition d'un local pour le Point Accueil Emploi à la Mairie est arrivée à échéance. Cette convention règle les modalités de remboursement de l'investissement réalisé par la commune (6 % du coût réel de l'opération par an) et les frais liés aux activités du PAE (eau, électricité et ménage une fois par semaine).

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer cette convention pour trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, en apportant une indexation du paiement selon le coût de la construction.

### **3) Centre Culturel "Brocéliande" - débit de boissons**

Monsieur le Maire informe que de nombreux organisateurs de manifestations dans les salles du Centre Culturel "Brocéliande" sollicitent une autorisation de débit de boissons de 2<sup>ème</sup> catégorie.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, les débits de boissons de 2<sup>ème</sup> catégorie au Centre Culturel dans la limite de 5 autorisations annuelles par association et la modification de son règlement intérieur afin de sensibiliser les Présidents d'association au respect du code de la santé en matière de vente d'alcool particulièrement aux mineurs.

### **4) Maison des Associations - conventions de mise à disposition aux associations**

Monsieur Xavier HEBERLE, Adjoint à la Vie Associative, a proposé au Conseil Municipal de passer des conventions de mise à disposition de locaux aux différentes associations pour la Maison des Associations afin de réglementer les conditions d'utilisation des salles.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer les conventions avec les associations utilisatrices de ce bâtiment ainsi que les éventuels avenants à intervenir.

### **5) Maison des Associations - conventions avec des organismes de formation**

Le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), organisme de formation pour le personnel communal, cherche des salles disponibles pour décentraliser les stages de formations particulièrement dans la proche périphérie rennaise.

Monsieur Xavier HEBERLE, Adjoint à la Vie Associative, a proposé au Conseil Municipal de louer les salles de la Maison des Associations pour tout organisme de formation et de fixer un tarif soit 140 € par jour.

Ces formations sont limitées à la capacité d'utilisation des salles. Pour tout groupe supérieur, il est proposé de louer les salles du Centre Culturel.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention ainsi que les éventuels avenants à intervenir avec les organismes de formation.

#### 6) Complexe Sportif Colette Besson - tarif de location

Monsieur HEBERLE, Adjoint à la Vie Associative, a rappelé la demande d'utilisation des salles du Complexe Sportif Colette Besson en juillet et août 2012 par l'association EPAL. Pour information, la location était de 200 € par salle et par jour.

Cette association de loi 1901 organise des séjours de vacances pour adultes porteurs de handicap. Cette association renouvelle sa demande pour le 23, 26 et 29 décembre 2012 et le 4 janvier 2013.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de louer au même tarif soit 200 € par salle et par jour.

#### 7) Tarifs municipaux 2013 - location salles

Monsieur Xavier HEBERLE, Adjoint à la Vie Associative, a proposé au Conseil Municipal de réévaluer les tarifs 2012 des locations de salles.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les tarifs 2013 comme suit :

##### \* Centre Culturel "Brocéliande"

Augmentation de 2,5 % pour les bréalais, les associations bréalaises et le nettoyage et de 3 % pour les autres catégories.

##### \* Salle des Associations

Augmentation de 3 %.

#### 8) Tarifs municipaux 2013 - photocopies

Les élus de Bréal Autrement se sont abstenus.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité des votants, de voter les tarifs de photocopies, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, comme suit :

<b>Photocopies aux administrés</b>	
- format A4 recto	0.30 €
- format A3 recto	0.40 €
- format A4 recto-verso	0.60 €
- format A3 recto-verso	0.70 €
<b>Photocopies de documents administratifs aux administrés</b>	
- photocopie A4 en impression noir et blanc	0.18 €
<b>Photocopies aux associations (sportives, culturelles, éducatives, économiques, humanitaires et de loisirs)</b>	
- forfait annuel minimum	8.00 €
- photocopie recto (format A4)	0.070 €
- photocopie recto (format A3)	0.080 €
- photocopie recto-verso	0.090 €

#### 9) Tarifs municipaux 2013 - cimetière

Monsieur Joseph VERRON, Adjoint au Cimetière, a proposé au Conseil Municipal de réévaluer de 2,5 % les tarifs 2012 pour les concessions dans le cimetière et la taxe d'inhumation.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 comme suit :

<b>Cimetière</b>	<b>2013</b>
- Concessions	
* 50 ans	293.70 €
* 30 ans	176.20 €
- Taxe d'inhumation	51.10 €

#### 10) Tarifs municipaux 2013 - droits de place

Madame Marie-Françoise LAISNE, Adjointe aux Affaires Economiques, a proposé au Conseil Municipal de réévaluer de 2,5 % les tarifs 2012 concernant les droits de place.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter les tarifs droits de place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, comme suit :

<b>Droits de place</b>	<b>2013</b>
- En cas d'utilisation occasionnelle du domaine public :	
* par demi-journée	11.60 €
* la journée	23.20 €
- En cas d'utilisation régulière du domaine public :	
* par demi-journée	5.80 €
* la journée	11.80 €

Ces tarifs sont utilisés dans le cas d'installation de cirque et de camions de ventes au déballage hormis le marché hebdomadaire.

**11) Jardins Familiaux - avenant à la convention**

Madame Audrey GRUEL, Adjointe à l'Environnement, a informé le Conseil Municipal que la Commune a mis à disposition sept jardins supplémentaires à l'Association "Les Jardins de l'Avenir". Cette situation doit être régularisée par un avenant n° 1 à la convention entre la Commune et l'Association.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer l'avenant n° 1 et les autres avenants à venir en cas d'extension avec l'Association "Les Jardins de l'Avenir".

Affiché le 19 novembre 2012

Le Maire,

J. DURAND